# Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions mondiales

## États financiers intermédiaires

30 septembre 2024

L'auditeur des Fonds n'a pas révisé les présents états financiers intermédiaires.

# Table des matières


| | |
|---|---|
| Message aux investisseurs | 1 |
| Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière | 2 |
| États financiers | |
| Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions mondiales | 3 |
| Notes générales aux états financiers | 13 |

# Message aux investisseurs

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le rapport annuel 2024 des fonds de catégorie structurés en société d'IA Clarington. Les états financiers ci-joints comprennent des renseignements importants concernant vos placements pour la période close le 30 septembre 2024.

Nous vous remercions de votre confiance continue et sommes engagés à vous offrir des solutions de placement actives répondant à vos besoins.

Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou avec l'équipe du service à la clientèle d'IA Clarington au 1 800 530-0204, ou visiter notre site Web au www.iaclarington.com.

Cordialement,

Catherine Milum
Chef de la direction

# Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Placements IA Clarington inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenus dans ces états financiers et les autres sections du présent rapport.

Le gestionnaire a maintenu des processus adéquats permettant d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière produite. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note générale 3 des états financiers.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller le processus de présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds. Il examine également les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les questions d'audit et les problèmes liés à la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs indépendants.

Catherine Milum
Chef de la direction

Abrar Nantel
Chef de la direction financière

13 novembre 2024

# Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions mondiales

## États de la situation financière

| Aux<br>En milliers (sauf les montants par action) | **30 septembre 2024 (non audité) $** | 31 mars 2024 (audité) $ |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| **ACTIF COURANT** | | |
| Placements | **673 051** | 684 452 |
| Instruments financiers dérivés | | |
| Contrats de change | **–** | 3 |
| Trésorerie | **11 802** | 8 519 |
| Souscriptions à recevoir | **835** | 679 |
| Sommes à recevoir sur la vente de titres | **–** | 5 624 |
| Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir | **334** | 452 |
| | **686 022** | 699 729 |
| **PASSIF** | | |
| **PASSIF COURANT** | | |
| Instruments financiers dérivés | | |
| Contrats de change | **1** | 1 |
| Sommes à payer sur l'achat de titres | **–** | 5 368 |
| Rachats à payer | **813** | 1 604 |
| Charges à payer | **800** | 819 |
| | **1 614** | 7 792 |
| **ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES** | **684 408** | 691 937 |
| **ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES, PAR SÉRIE** | | |
| Série A | **166 172** | 171 468 |
| Série E | **117 738** | 107 864 |
| Série F | **236 648** | 230 027 |
| Série I | **159 800** | 177 039 |
| Série L | **1 311** | 3 004 |
| Série V | **1 175** | 1 032 |
| Série W | **1 564** | 1 503 |
| **NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION** | | |
| Série A | **4 665** | 4 997 |
| Série E | **4 914** | 4 680 |
| Série F | **5 551** | 5 639 |
| Série I | **3 045** | 3 547 |
| Série L | **57** | 135 |
| Série V | **22** | 21 |
| Série W | **122** | 123 |
| **ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES, PAR ACTION** | | |
| Série A | **35,62** | 34,31 |
| Série E | **23,96** | 23,05 |
| Série F | **42,63** | 40,79 |
| Série I | **52,48** | 49,91 |
| Série L | **23,14** | 22,32 |
| Série V | **52,46** | 49,90 |
| Série W | **12,82** | 12,25 |

Approuvés au nom du conseil d'administration de Placements IA Clarington inc.

Catherine Milum, chef de la direction

Stephan Bourbonnais, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## États du résultat global (non audité)

| Pour les périodes closes les 30 septembre<br>En milliers (sauf les montants par action) | **2024 $** | 2023 $ |
|---|---|---|
| **REVENUS** | | |
| Intérêts à des fins de distribution | **255** | 252 |
| Dividendes | **2 853** | 3 178 |
| Prêts de titres | **11** | 12 |
| Autres revenus | **29** | – |
| Revenus de fiducies de revenus | **145** | 152 |
| Gain (perte) de change sur la trésorerie | **(6)** | (161) |
| Autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés | | |
| Placements : | | |
| Gain (perte) net réalisé | **25 902** | 27 776 |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente | **5 689** | (26 139) |
| Gain (perte) net sur la juste valeur des placements | **31 591** | 1 637 |
| Instruments financiers dérivés : | | |
| Gain (perte) net réalisé | **12** | 38 |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente | **2** | (1) |
| Gain (perte) net sur la juste valeur des instruments financiers dérivés | **14** | 37 |
| Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés | **31 605** | 1 674 |
| | **34 892** | 5 107 |
| **CHARGES** | | |
| Frais de gestion | **4 327** | 3 685 |
| Frais d'administration fixe | **515** | 455 |
| Honoraires du comité d'examen indépendant | **3** | 3 |
| Coûts de transactions | **223** | 70 |
| Impôts étrangers retenus à la source | **326** | 429 |
| | **5 394** | 4 642 |
| Moins les charges absorbées ou ayant fait l'objet d'une renonciation | **(12)** | (10) |
| | **5 382** | 4 632 |
| **AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES** | **29 510** | 475 |
| **AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES PAR SÉRIE** | | |
| Série A | **6 097** | (723) |
| Série E | **4 644** | (819) |
| Série F | **10 385** | (56) |
| Série I | **8 229** | 2 094 |
| Série L | **34** | (4) |
| Série V | **51** | (17) |
| Série W | **70** | – |
| **AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES PAR ACTION** | | |
| Série A | **1,27** | (0,13) |
| Série E | **0,96** | (0,20) |
| Série F | **1,85** | (0,01) |
| Série I | **2,55** | 0,43 |
| Série L | **0,44** | (0,01) |
| Série V | **2,55** | (3,00) |
| Série W | **0,57** | – |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables (non audité)

| Pour les périodes closes les 30 septembre<br>En milliers | **2024**<br>**$** | 2023<br>$ |
|---|---|---|
| **ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE** | | |
| Série A | **171 468** | 173 368 |
| Série E | **107 864** | 59 368 |
| Série F | **230 027** | 182 651 |
| Série I | **177 039** | 203 476 |
| Série L | **3 004** | 5 691 |
| Série V | **1 032** | 180 |
| Série W | **1 503** | – |
| **AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES** | | |
| Série A | **6 097** | (723) |
| Série E | **4 644** | (819) |
| Série F | **10 385** | (56) |
| Série I | **8 229** | 2 094 |
| Série L | **34** | (4) |
| Série V | **51** | (17) |
| Série W | **70** | – |
| **OPÉRATIONS SUR ACTIONS RACHETABLES** | | |
| Produit d'émission d'actions rachetables : | | |
| Série A | **17 557** | 17 110 |
| Série E | **17 091** | 27 131 |
| Série F | **19 150** | 13 324 |
| Série I | **–** | – |
| Série L | **28** | 1 |
| Série V | **129** | 440 |
| Série W | **70** | – |
| Réinvestissement des dividendes aux détenteurs de actions rachetables : | | |
| Série A | **–** | 2 |
| Série E | **–** | – |
| Série F | **–** | – |
| Série I | **–** | – |
| Série L | **–** | – |
| Série V | **–** | – |
| Série W | **–** | – |
| Rachat d'actions rachetables : | | |
| Série A | **(28 950)** | (38 315) |
| Série E | **(11 861)** | (7 144) |
| Série F | **(22 914)** | (11 370) |
| Série I | **(25 468)** | (22 584) |
| Série L | **(1 755)** | (948) |
| Série V | **(37)** | (9) |
| Série W | **(79)** | – |
| | **(37 039)** | (22 362) |
| **AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES** | | |
| Série A | **(5 296)** | (21 926) |
| Série E | **9 874** | 19 168 |
| Série F | **6 621** | 1 898 |
| Série I | **(17 239)** | (20 490) |
| Série L | **(1 693)** | (951) |
| Série V | **143** | 414 |
| Série W | **61** | – |

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables (non audité) *(suite)*

| Pour les périodes closes les 30 septembre<br>En milliers | **2024**<br>**$** | 2023<br>$ |
|---|---|---|
| **ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE** | | |
| Série A | **166 172** | 151 442 |
| Série E | **117 738** | 78 536 |
| Série F | **236 648** | 184 549 |
| Série I | **159 800** | 182 986 |
| Série L | **1 311** | 4 740 |
| Série V | **1 175** | 594 |
| Série W | **1 564** | – |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

| Pour les périodes closes les 30 septembre<br>En milliers | **2024**<br>**$** | 2023<br>$ |
|---|---|---|
| **FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES** | | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables | **29 510** | 475 |
| Ajustements | | |
| Intérêts à des fins de distribution | **(255)** | (252) |
| Dividendes | **(2 853)** | (3 178) |
| Autres revenus | **(29)** | – |
| Revenus de fiducies de revenus | **(145)** | (152) |
| Impôts étrangers retenus à la source | **326** | 429 |
| Perte (gain) de change sur la trésorerie | **6** | 161 |
| Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés | **(25 914)** | (27 814) |
| Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les instruments financiers dérivés | **(5 691)** | 26 140 |
| Coûts de transactions | **223** | 70 |
| Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements | **144 860** | 66 640 |
| Achats de placements | **(101 818)** | (42 939) |
| Augmentation (diminution) des charges à payer | **(19)** | 9 |
| Intérêts reçus (payés) | **255** | 252 |
| Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts | **2 645** | 2 787 |
| Revenus de fiducies de revenus reçus | **145** | 152 |
| Autres revenus reçus | **29** | – |
| **FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES** | **41 275** | 22 780 |
| **FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** | | |
| Dividendes versés aux détenteurs d'actions rachetables nets des dividendes réinvestis | **–** | 2 |
| Produit d'émission d'actions rachetables | **54 025** | 58 006 |
| Variations des souscriptions à recevoir | **(156)** | 31 |
| Produit de rachat d'actions rachetables | **(91 064)** | (80 370) |
| Variations des rachats à payer | **(791)** | 166 |
| **FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** | **(37 986)** | (22 165) |
| Gain (perte) de change sur la trésorerie | **(6)** | (161) |
| **AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE** | **3 283** | 454 |
| Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période | **8 519** | 10 121 |
| **TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE** | **11 802** | 10 575 |

Les activités présentées au tableau des flux de trésorerie comprennent les activités sans effet sur la trésorerie.

| **Activités de financement sans effet sur la trésorerie** | **2024**<br>**$** | 2023<br>$ |
|---|---|---|
| Émission d'actions des autres séries | **(19 091)** | (30 063) |
| Rachat d'actions des autres séries | **19 091** | 30 063 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions mondiales

## Inventaire du portefeuille (non audité)

| Au 30 septembre 2024<br>En milliers (sauf le nombre de titres) | Nombre de titres | Coût moyen $ | Valeur comptable $ |
|---|---|---|---|
| **ACTIONS CANADIENNES (5,33 %)** | | | |
| **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (5,33 %)** | | | |
| Constellation Software Inc. | 8 321 | 26 153 | 36 491 |
| **TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES** | | **26 153** | **36 491** |
| **ACTIONS AMÉRICAINES (70,09 %)** | | | |
| **SERVICES DE COMMUNICATION (3,86 %)** | | | |
| Alphabet Inc., cat. A | 10 310 | 1 204 | 2 310 |
| Alphabet Inc., cat. C | 106 888 | 13 072 | 24 142 |
| | | 14 276 | 26 452 |
| **CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (6,98 %)** | | | |
| Amazon.com Inc. | 81 016 | 8 300 | 20 394 |
| AutoZone Inc. | 4 192 | 9 174 | 17 839 |
| CarMax Inc. | 91 451 | 13 388 | 9 560 |
| | | 30 862 | 47 793 |
| **BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (2,55 %)** | | | |
| Costco Wholesale Corp. | 14 603 | 4 174 | 17 489 |
| **FINANCE (16,33 %)** | | | |
| Brown & Brown Inc. | 146 543 | 12 608 | 20 510 |
| Intercontinental Exchange Inc. | 51 126 | 7 972 | 11 095 |
| Marsh & McLennan Cos. Inc. | 49 044 | 13 609 | 14 781 |
| MSCI Inc., cat. A | 11 105 | 3 651 | 8 746 |
| S&P Global Inc. | 34 326 | 18 704 | 23 957 |
| The Charles Schwab Corp. | 113 770 | 10 357 | 9 961 |
| Visa Inc., cat. A | 61 182 | 15 376 | 22 726 |
| | | 82 277 | 111 776 |
| **SANTÉ (6,52 %)** | | | |
| Danaher Corp. | 56 198 | 11 946 | 21 107 |
| Edwards Lifesciences Corp. | 76 531 | 8 271 | 6 823 |
| Elevance Health Inc. | 23 747 | 14 723 | 16 682 |
| | | 34 940 | 44 612 |
| **INDUSTRIE (12,01 %)** | | | |
| Copart Inc. | 326 985 | 12 709 | 23 147 |
| Ferguson Enterprises Inc. | 31 600 | 8 886 | 8 477 |
| Schneider Electric SA | 35 800 | 5 032 | 12 749 |
| Trane Technologies PLC | 25 895 | 2 605 | 13 599 |
| Waste Connections Inc. | 74 715 | 16 839 | 18 062 |
| Xylem Inc. | 33 640 | 1 909 | 6 137 |
| | | 47 980 | 82 171 |
| **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (19,97 %)** | | | |
| Adobe Inc. | 14 730 | 6 530 | 10 303 |
| Apple Inc. | 99 027 | 5 942 | 31 171 |
| CDW Corp. | 46 729 | 13 130 | 14 286 |
| Microsoft Corp. | 80 424 | 15 697 | 46 752 |
| ServiceNow Inc. | 19 610 | 13 004 | 23 694 |
| Texas Instruments Inc. | 37 420 | 7 458 | 10 443 |
| | | 61 761 | 136 649 |
| **MATÉRIAUX (0,51 %)** | | | |
| Linde PLC | 5 416 | 3 326 | 3 489 |
| **IMMOBILIER (1,36 %)** | | | |
| American Tower Corp., REIT | 29 592 | 9 525 | 9 297 |
| **TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES** | | **289 121** | **479 728** |

| Au 30 septembre 2024<br>En milliers (sauf le nombre de titres) | Pays | Nombre de titres | Coût moyen $ | Valeur comptable $ |
|---|---|---|---|---|
| **ACTIONS ÉTRANGÈRES (22,92 %)** | | | | |
| **SERVICES DE COMMUNICATION (2,70 %)** | | | | |
| Nintendo Co. Ltd. | Japon | 187 500 | 12 933 | 13 522 |
| Sea Ltd., ADR | Singapour | 39 081 | 12 146 | 4 978 |
| | | | 25 079 | 18 500 |
| **CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (3,10 %)** | | | | |
| Hermes International | France | 1 532 | 5 314 | 5 096 |
| LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE | France | 15 494 | 13 466 | 16 084 |
| | | | 18 780 | 21 180 |
| **BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (1,66 %)** | | | | |
| Dino Polska SA | Pologne | 92 212 | 13 732 | 11 388 |
| **FINANCE (4,07 %)** | | | | |
| AIA Group Ltd. | Hong Kong | 607 600 | 6 863 | 7 360 |
| London Stock Exchange Group PLC | Royaume-Uni | 110 725 | 13 095 | 20 506 |
| | | | 19 958 | 27 866 |
| **SANTÉ (2,26 %)** | | | | |
| †NMC Health PLC | Émirats Arabes Unis | 241 900 | 6 430 | – |
| Novo Nordisk AS, cat. B | Danemark | 97 078 | 3 962 | 15 448 |
| | | | 10 392 | 15 448 |
| **INDUSTRIE (3,56 %)** | | | | |
| Addtech AB, cat. B | Suède | 226 913 | 6 621 | 9 200 |
| Wolters Kluwer NV | Pays-Bas | 66 318 | 15 193 | 15 128 |
| | | | 21 814 | 24 328 |
| **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (5,57 %)** | | | | |
| ASML Holding NV | Pays-Bas | 10 847 | 7 542 | 12 194 |
| Halma PLC | Royaume-Uni | 257 596 | 10 222 | 12 174 |
| Topicus.com Inc. | Pays-Bas | 107 773 | 12 749 | 13 754 |
| | | | 30 513 | 38 122 |
| **TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES** | | | **140 268** | **156 832** |
| COÛTS DE TRANSACTIONS | | | (494) | |
| **TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,34 %)** | | | **455 048** | **673 051** |
| DÉRIVÉS AU PASSIF (0,00 %) | | | | (1) |
| AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (1,66 %) | | | | 11 358 |
| **TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS RACHETABLES (100,00 %)** | | | | **684 408** |

† Actifs financiers de niveau 3

## Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non auditée)

30 septembre 2024 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

### Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

**Au 30 septembre 2024**

| | Instruments financiers à la juste valeur | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Niveau 1 ($) | Niveau 2 ($) | Niveau 3 ($) | Total ($) |
| **ACTIF** | | | | |
| **Placements** | | | | |
| Actions | 673 051 | – | – | 673 051 |
| Fonds de placement | – | – | – | – |
| Obligations | – | – | – | – |
| Placements à court terme | – | – | – | – |
| | 673 051 | – | – | 673 051 |
| **Dérivés** | | | | |
| Instruments financiers dérivés | – | – | – | – |
| **PASSIF** | | | | |
| **Dérivés** | | | | |
| Instruments financiers dérivés | – | (1) | – | (1) |
| **Total** | 673 051 | (1) | – | 673 050 |

**Au 31 mars 2024**

| | Instruments financiers à la juste valeur | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Niveau 1 ($) | Niveau 2 ($) | Niveau 3 ($) | Total ($) |
| **ACTIF** | | | | |
| **Placements** | | | | |
| Actions | 684 452 | – | – | 684 452 |
| Fonds de placement | – | – | – | – |
| Obligations | – | – | – | – |
| Placements à court terme | – | – | – | – |
| | 684 452 | – | – | 684 452 |
| **Dérivés** | | | | |
| Instruments financiers dérivés | – | 3 | – | 3 |
| **PASSIF** | | | | |
| **Dérivés** | | | | |
| Instruments financiers dérivés | – | (1) | – | (1) |
| **Total** | 684 452 | 2 | – | 684 454 |

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 septembre 2024 et le 31 mars 2024.

### Risque de crédit

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le Fonds n'investissait pas une part importante de son capital dans des instruments de créance. Par conséquent, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit.

### Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds :

| Segments de marché | Pourcentage de l'actif net au 30 septembre 2024 (%) | Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2024 (%) |
|---|---|---|
| Technologies de l'information | 30,87 | 31,54 |
| Finance | 20,40 | 17,44 |
| Industrie | 15,57 | 11,49 |
| Consommation discrétionnaire | 10,08 | 14,66 |
| Santé | 8,78 | 11,01 |
| Services de communication | 6,56 | 7,39 |
| Biens de consommation de base | 4,21 | 4,08 |
| Immobilier | 1,36 | 1,31 |
| Matériaux | 0,51 | – |
| Trésorerie et autres éléments d'actif net | 1,66 | 1,08 |

### Risque de liquidité

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, les actions du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Le Fonds peut détenir des actifs ou passifs dérivés. La date d'échéance contractuelle de ces actifs ou passifs peut excéder 30 jours.

### Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds n'était donc pas exposé à un niveau de risque significatif découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

## Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non auditée) *(suite)*

30 septembre 2024 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

### Risque de change

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, selon les actifs monétaires et non monétaires du Fonds. Les tableaux résument également l'impact qu'aurait eu sur l'actif net une hausse ou une baisse de 5 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises, en supposant que tous les autres facteurs soient demeurés constants. En pratique, le rendement réel peut différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

**Au 30 septembre 2024**

| Devises* | Instruments financiers ($) | Contrats de change ($) | Exposition totale ($) | Pourcentage de l'actif net (%) | Impact sur la valeur de l'actif net ($) |
|---|---|---|---|---|---|
| CHF | 20 | – | 20 | – | 1 |
| DKK | 15 587 | – | 15 587 | 2,28 | 779 |
| EUR | 61 603 | – | 61 603 | 9,00 | 3 080 |
| GBP | 33 359 | – | 33 359 | 4,87 | 1 668 |
| HKD | 7 572 | – | 7 572 | 1,11 | 379 |
| JPY | 13 890 | – | 13 890 | 2,03 | 695 |
| PLN | 11 388 | – | 11 388 | 1,66 | 569 |
| SEK | 9 272 | – | 9 272 | 1,35 | 464 |
| USD | 456 151 | (667) | 455 484 | 66,55 | 22 774 |

**Au 31 mars 2024**

| Devises* | Instruments financiers ($) | Contrats de change ($) | Exposition totale ($) | Pourcentage de l'actif net (%) | Impact sur la valeur de l'actif net ($) |
|---|---|---|---|---|---|
| CHF | 19 | – | 19 | – | 1 |
| DKK | 18 875 | (99) | 18 776 | 2,71 | 939 |
| EUR | 62 673 | – | 62 673 | 9,06 | 3 134 |
| GBP | 30 581 | – | 30 581 | 4,42 | 1 529 |
| HKD | 7 234 | – | 7 234 | 1,05 | 362 |
| JPY | 29 416 | – | 29 416 | 4,25 | 1 471 |
| PLN | 12 484 | – | 12 484 | 1,80 | 624 |
| USD | 500 879 | (3 027) | 497 852 | 71,95 | 24 893 |

* Veuillez vous référer à la note générale 6 pour les codes des devises.

### Risque de prix

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, l'impact estimé sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

**Au 30 septembre 2024**

| Indices de référence | Variation de l'indice de référence (%) | Exposition à l'indice de référence (%) | Impact sur la valeur de l'actif net (%) | Impact sur la valeur de l'actif net ($) |
|---|---|---|---|---|
| Indice MSCI Monde (CAD) | 10,00 | 100,00 | 9,83 | 67 305 |

**Au 31 mars 2024**

| Indices de référence | Variation de l'indice de référence (%) | Exposition à l'indice de référence (%) | Impact sur la valeur de l'actif net (%) | Impact sur la valeur de l'actif net ($) |
|---|---|---|---|---|
| Indice MSCI Monde (CAD) | 10,00 | 100,00 | 9,89 | 68 445 |

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui respectent les principes de placement socialement responsable du gestionnaire.

### Le Fonds

Les séries d'actions du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

| | Date d'établissement (AAAA-MM-JJ) |
|---|---|
| Série A | 2009-11-30 |
| Série E | 2016-06-20 |
| Série F | 2009-11-30 |
| Série I | 2009-11-30 |
| Série L | 2016-06-20 |
| Série V | 2009-11-30 |
| Série W | 2023-10-24 |

La série A est exclue des souscriptions dans le cadre du mode avec frais d'acquisition réduits et du mode avec frais d'acquisition reportés. La série L n'est plus offerte.

### Nouvelles séries

Le Fonds offre une nouvelle série depuis la date indiquée ci-dessous :

| Série | Date (AAAA-MM-JJ) |
|---|---|
| Série W | 2023-10-24 |

## Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

### Placements dans des entités structurées non consolidées

Le Fonds n'a pas d'informations à fournir sur les entités structurées non consolidées puisqu'il n'y a aucun investissement important dans ce type d'entités.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les renseignements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers et aux montants remis en garantie dans l'éventualité d'un événement futur, tel que la faillite ou la résiliation de contrats. Les montants bruts correspondent aux montants présentés dans les états de la situation financière.

**Au 30 septembre 2024**

| | | Montants pouvant être compensés | | |
|---|---|---|---|---|
| | Montant brut ($) | Instruments financiers ($) | Montant donné/reçu en garantie ($) | Montant net ($) |
| **Actifs financiers – par type** | | | | |
| Contrats de change | – | – | – | – |
| **Total** | – | – | – | – |
| **Passifs financiers – par type** | | | | |
| Contrats de change | 1 | – | – | 1 |
| **Total** | 1 | – | – | 1 |

**Au 31 mars 2024**

| | | Montants pouvant être compensés | | |
|---|---|---|---|---|
| | Montant brut ($) | Instruments financiers ($) | Montant donné/reçu en garantie ($) | Montant net ($) |
| **Actifs financiers – par type** | | | | |
| Contrats de change | 3 | 1 | – | 2 |
| **Total** | 3 | 1 | – | 2 |
| **Passifs financiers – par type** | | | | |
| Contrats de change | 1 | 1 | – | – |
| **Total** | 1 | 1 | – | – |

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds *(suite)*

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

### Contrats de change*

Le Fonds a conclu des contrats de change afin de réduire son exposition au risque de change. Aucun montant en trésorerie n'a été donné en garantie pour les contrats de change présentés ci-dessous. Par conséquent, aucune information relative aux garanties en trésorerie n'est présentée. Les détails de ces contrats de change sont les suivants :

**Au 30 septembre 2024**

| Date de règlement | Nombre de contrats | | Position acheteur ($) | | Position vendeur ($) | Prix du contrat ($) | Gain (perte) latent - CAD ($) | Contrepartie | Cotes de crédit |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **2024-10-01** | 4 | CAD | 666 | USD | 494 | 0,7417 | (1) | The Bank of New York Mellon | A |
| | 4 | | | | | | **(1)** | | |

**Au 31 mars 2024**

| Date de règlement | Nombre de contrats | | Position acheteur ($) | | Position vendeur ($) | Prix du contrat ($) | Gain (perte) latent - CAD ($) | Contrepartie | Cotes de crédit |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **2024-04-01** | 1 | CAD | 29 | USD | 22 | 0,7372 | – | The Bank of New York Mellon | A |
| **2024-04-02** | 1 | CAD | 5 627 | USD | 4 156 | 0,7386 | 3 | The Bank of New York Mellon | A |
| **2024-04-02** | 1 | CAD | 100 | DKK | 506 | 5,0760 | – | The Bank of New York Mellon | A |
| | 3 | | | | | | **3** | | |
| **2024-04-01** | 2 | CAD | 58 | USD | 43 | 0,7390 | – | The Bank of New York Mellon | A |
| **2024-04-02** | 1 | USD | 1 984 | CAD | 2 685 | 1,3539 | (1) | The Bank of New York Mellon | A |
| | 3 | | | | | | **(1)** | | |

*Pour plus d'information sur la contrepartie, veuillez vous référer à la note générale 6.

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds *(suite)*

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

## Opérations entre parties liées

Veuillez vous référer à la note générale 7.

### Frais de gestion

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, les taux des frais de gestion annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

| Série | Frais de gestion au 30 septembre 2024 (%) | Frais de gestion au 31 mars 2024 (%) |
|---|---|---|
| Série A | **2,00** | 2,00 |
| Série E | **1,95** | 1,95 |
| Série F | **0,95** | 0,95 |
| Série I | **-** | - |
| Série L | **2,10** | 2,10 |
| Série V | **-** | - |
| Série W | **0,75** | 0,75 |

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

### Frais d'administration à taux fixe

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, les taux des frais d'administration annuels fixes des séries du Fonds sont les suivants :

| Série | Frais d'administration à taux fixe au 30 septembre 2024 (%) | Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2024 (%) |
|---|---|---|
| Série A | **0,32** | 0,32 |
| Série E | **0,14** | 0,14 |
| Série F | **0,14** | 0,14 |
| Série I | **-** | - |
| Série L | **0,37** | 0,37 |
| Série V | **-** | - |
| Série W | **0,15** | 0,15 |

Le montant des frais d'administration à taux fixe engagés au cours de la période est inclus dans les « Frais d'administration à taux fixe » de l'état du résultat global.

### Placements dans le Fonds

Aux dates indiquées ci-dessous, les placements de Placements IA Clarington inc. et d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance ») dans le Fonds, à la juste valeur, étaient les suivants :

| Au 30 septembre 2024 | Au 31 mars 2024 |
|---|---|
| **158 133** | 174 997 |

Le tableau ci-dessus inclut les placements d'autres fonds, y compris ceux gérés par iA Gestion mondiale d'actifs inc. (iAGMA), une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance et une partie liée à IA Clarington.

## Actions rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 30 septembre 2024 et 30 septembre 2023, les actions suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

| | Période close | Début de la période | Émises/ réinvesties au cours de la période | Rachats de la période | Fin de la période | Nombre moyen pondéré actions |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Série A | **2024** | **4 997** | **509** | **841** | **4 665** | **4 802** |
| | 2023 | 6 148 | 587 | 1 328 | 5 407 | 5 508 |
| Série E | **2024** | **4 680** | **743** | **509** | **4 914** | **4 868** |
| | 2023 | 3 143 | 1 404 | 366 | 4 181 | 4 054 |
| Série F | **2024** | **5 639** | **465** | **553** | **5 551** | **5 617** |
| | 2023 | 5 523 | 390 | 332 | 5 581 | 5 559 |
| Série I | **2024** | **3 547** | **–** | **502** | **3 045** | **3 231** |
| | 2023 | 5 089 | – | 540 | 4 549 | 4 924 |
| Série L | **2024** | **135** | **1** | **79** | **57** | **79** |
| | 2023 | 309 | – | 49 | 260 | 286 |
| Série V | **2024** | **21** | **2** | **1** | **22** | **20** |
| | 2023 | 4 | 11 | – | 15 | 6 |
| Série W | **2024** | **123** | **6** | **7** | **122** | **123** |
| | 2023 | – | – | – | – | – |

## Rabais de courtage

Voir la note générale 9.

En plus de payer le coût des services de courtage lié à certaines transactions de titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au conseiller en valeurs. La valeur des services de recherche comprise dans les commissions versées par le Fonds à ces courtiers est la suivante :

| Pour la période close le 30 septembre 2024 ($) | Pour la période close le 30 septembre 2023 ($) |
|---|---|
| **141** | 2 |

## Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Pour les périodes closes les 30 septembre 2024 et 30 septembre 2023, le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues d'impôts s'établit comme suit :

## Notes supplémentaires – Information propre au Fonds *(suite)*

30 septembre 2024 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par action)

| | 2024 ($) | 2023 ($) |
|---|---|---|
| **Revenu brut des prêts de titres** | 14 | 14 |
| Frais de prêt de titres | (3) | (2) |
| **Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds** | 11 | 12 |

Au cours des périodes closes les 30 septembre 2024 et 30 septembre 2023, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Compagnie Trust CIBC Mellon, s'élevaient à environ 18 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024 s'établit comme suit :

**Au 30 septembre 2024**

| Valeur globale des titres prêtés ($) | Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt ($) |
|---|---|
| 21 333 | 22 414 |

**Au 31 mars 2024**

| Valeur globale des titres prêtés ($) | Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt ($) |
|---|---|
| 22 538 | 23 757 |

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

## 1. Informations générales

### a) Les Fonds

Les fonds (les « Fonds ») sont constitués de catégories d'actions du Fonds secteur Clarington Inc., une société de fonds communs de placement (« FSCI » ou la « Société »). Placements IA Clarington inc. (« IA Clarington » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire des Fonds. Le Gestionnaire est une filiale en propriété exclusive d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« iA »).

FSCI est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions convertibles, à droit de vote restreint et rachetables, de diverses catégories désignées et un nombre illimité d'actions ordinaires. Chaque catégorie désignée d'actions a le droit d'être rachetée pour sa part de propriété dans l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables attribué expressément à cette catégorie d'actions. Chaque catégorie d'actions comporte un droit de conversion en toute autre catégorie d'actions de FSCI.

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Consulter l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (CAD). Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 13 novembre 2024.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26, rue Wellington Est, Suite 600, Toronto (Ontario) M5E 1S2 Canada.

Le 1er avril 2023, le gestionnaire de portefeuille, Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., a été remplacé par iA Gestion mondiale d'actifs.

### b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont présentés au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de six mois closes les 30 septembre 2024 et au 30 septembre 2023.

Les présents états financiers ne présentent que l'information financière des Fonds, dont les actions de la Société en tant qu'entité publiante distincte. Si la Société ne peut remplir ses obligations à l'égard d'autres catégories, elle pourrait devoir y répondre en utilisant les actifs attribuables aux Fonds. Le Gestionnaire estime que le risque de responsabilité entre les catégories est négligeable.

## 2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité) publiées par l'International Accounting Standards Board, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire*. L'auditeur des Fonds n'a pas révisé les états financiers intermédiaires.

## 3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables sont les suivantes :

### a) Jugements et hypothèses significatifs

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus significatifs comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) *Classement et évaluation des placements*

En procédant à la classification et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit faire preuve d'un grand discernement pour déterminer la classification la plus appropriée selon IFRS 9. IFRS 9 comprend trois grandes catégories de classification pour les actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). La classification des actifs financiers en vertu d'IFRS 9 est habituellement fondée sur le modèle d'affaires dans lequel l'actif financier est géré et ses caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. L'évaluation et la décision touchant l'approche de modèle d'affaires utilisée constituent un jugement comptable.

### b) Instruments financiers

i) *Classement des instruments financiers*

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds classent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations), leurs placements à court terme et leurs instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs d'actions.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par action présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables par action selon les IFRS.

ii) *Évaluation à la juste valeur*

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume

négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

iii) *Dépréciation d'actifs financiers*

À chaque période, les Fonds évaluent si le risque de crédit des actifs financiers classés au coût amorti a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et si une perte de crédit attendue doit être comptabilisée. Les Fonds procèdent par comparaison du risque de dépréciation des instruments financiers à la date de clôture et à la date de comptabilisation initiale. Étant donné l'échéance rapprochée des instruments financiers au coût amorti, les Fonds comptabilisent les pertes sur créances attendues selon une méthode simplifiée. Le montant des pertes sur créances attendues comptabilisé correspond à l'insuffisance prévue des flux de trésorerie actualisés sur la durée de vie de l'instrument financier.

iv) *Décomptabilisation*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

### c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

### d) Trésorerie et marge

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Une partie de l'actif d'un Fonds qui détient des instruments financiers dérivés est déposée auprès d'un courtier à titre de marge ou de garantie. La marge ou la garantie peut se composer de trésorerie ou de titres donnés en garantie. Les titres déposés à titre de marge ou de garantie sont évalués conformément aux politiques sur la juste valeur décrites précédemment et sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces titres sont également présentés au poste « Placements » dans l'état de la situation financière. La détention d'instruments financiers dérivés n'a aucune incidence sur la valeur liquidative du Fonds.

### e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice. Le revenu correspond aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'excercice ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis.

Les gains (pertes) réalisés et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, ce qui ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro, et sans donner effet aux coûts de transactions.

Les gains ou pertes découlant de l'évaluation quotidienne des instruments financiers dérivés sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » jusqu'à ce que les contrats soient réglés ou échus. Les gains ou pertes réalisés au règlement ou à l'expiration des contrats sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Gain (perte) net réalisé ».

### f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les instruments financiers dérivés et l'obligation de chaque Fonds, au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

### g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les instruments financiers dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés » dans les états du résultat global.

### h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

### i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

### j) Actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables

Les actions des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par action. La valeur liquidative par action est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière d'actions d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs du Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les coûts de transactions et les

frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les actions rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les actions rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à leur valeur de rachat.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables par action présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de la série en circulation au cours de la période.

Les dividendes versés aux détenteurs d'actions rachetables sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables.

### k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si un Fonds constitue une entité d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si le Fonds présente les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, le Fonds obtiennent principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclarent à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évaluent et apprécient la performance de leurs placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans leurs entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un fonds exerce un contrôle. Un fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

### l) Coûts de transactions

Les coûts de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Coûts de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

## 4. Nouvelles méthodes comptables et changements de méthodes comptables

L'IASB a publié une modification d'IAS 1 *Présentation des états financiers* le 23 janvier 2020. Cette modification touche le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et a uniquement une incidence sur la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non sur le montant des actifs, des passifs, des revenus ou des charges ou le moment auquel ils sont comptabilisés, ou sur les informations à fournir par les entités à leur égard. Elle s'appliquera rétrospectivement aux états financiers à compter du 1 er janvier 2022. L'adoption par anticipation est permise. Après évaluation de cette modification, le gestionnaire a conclu que celle-ci n'a pas d'incidence sur les états financiers du Fonds.

## 5. Gestion des risques financiers

### a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument financier dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

i) *Actions*

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) *Placements dans des fonds de référence*

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) *Obligations*

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations de gouvernements, d'obligations de sociétés, de titres adossés à des actifs,

d'emprunts à terme, d'obligations à coupon zéro, d'obligations résiduelles et d'obligations municipales, mais qui peuvent aussi comprendre des titres adossés à des créances hypothécaires, des prêts, des débentures et d'autres titres de créance, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement ou du prix de titres à revenu fixe de qualité comparable, du coupon, de l'échéance et du type d'obligations ainsi que des prix fournis par les courtiers. Le calcul des intérêts attribués aux obligations à coupon zéro se fait selon la méthode de l'amortissement linéaire.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

iv) *Évaluation de titres non cotés et d'autres placements*

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs d'actions rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) *Placements à court terme*

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans les paragraphes 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) *Trésorerie*

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) *Instruments financiers dérivés*

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options, les contrats à terme standardisés et les swaps sont évaluées à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été disposés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) *Autres informations*

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

ix) *Établissement de la juste valeur*

Pour le calcul de la valeur liquidative, les Fonds ont adopté l'évaluation à la juste valeur dans le but de prévenir un trop grand nombre d'opérations à court terme sur les titres des Fonds et de limiter les possibilités d'anticipation du marché. L'évaluation à la juste valeur vise à fournir une valeur liquidative plus exacte en apportant des ajustements aux prix cotés ou publiés des actions qui ne sont pas nord-américaines, en fonction des événements importants qui se produisent entre la clôture qui a lieu le plus tôt sur les marchés autres que ceux de l'Amérique du Nord et le moment de l'établissement de la valeur liquidative. Ainsi, la juste valeur des actions aux fins du calcul de la valeur liquidative des Fonds peut différer du cours de clôture des actions.

**b) Risques financiers**

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

**Parts du fonds de référence**

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les

fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de qualité supérieure selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Afin de surveiller la qualité de crédit des titres de créance sous-jacents « non notés », le gestionnaire de placements réalise sa propre évaluation de crédit au moyen de recherches internes pour une variété d'instruments qui ne sont pas notés par les agences publiques. Il évalue les principales données financières des émissions et les caractéristiques structurelles des instruments afin de calculer une notation implicite pour chacun des placements. La majorité des titres non notés évalués par le gestionnaire de placements ont une notation équivalente à la notation BBB. La notation BBB est la notation la plus basse que peut avoir une obligation de catégorie investissement. Une obligation de catégorie investissement est considérée comme un titre ayant un risque de défaut relativement faible.

ii) *Risque de concentration*

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien d'actions en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les actions rachetables sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être illiquides. Ces placements, qui comprennent les placements privés (actions et obligations), sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

La récente escalade du conflit russo-ukrainien a entraîné une guerre, l'imposition de sanctions économiques et une forte augmentation de la volatilité et de l'incertitude dans les marchés financiers. Il est difficile de prévoir la durée du conflit, des sanctions économiques, de la volatilité des marchés et de l'incertitude qui y est liée, ainsi que des mesures supplémentaires qui pourraient être prises par les gouvernements et quel pourrait être leur impact sur les économies, les entreprises et les marchés financiers mondiaux. Bien que la situation reste imprévisible, le gestionnaire continue de suivre son évolution et son impact sur les Fonds. Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, certains Fonds n'avaient pas investi en Russie, d'autres n'y avaient placé que 1 % de leur actif net.

i) *Risque de marché*

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) Risque de change

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un

risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des instruments financiers dérivés, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revues quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

ii) *Risque lié à la transition hors du LIBOR*

Le risque lié à la transition hors du LIBOR est le risque découlant de l'anticipation de l'abandon du LIBOR. Certains instruments détenus par les Fonds sont liés d'une manière ou d'une autre au LIBOR. Bien que de plus en plus de détails soient connus sur le processus de transition hors du LIBOR à l'approche de la date anticipée de suppression de ce taux, l'incertitude demeure concernant la nature du taux qui le remplacera. De plus, tout effet potentiel de la suppression du LIBOR sur les Fonds ou sur certains instruments dans lesquels les Fonds investissent peut être difficile à déterminer. Le processus de transition pourrait entraîner, entre autres, une hausse de la volatilité ou de l'illiquidité dans les marchés des instruments qui reposent actuellement sur le taux LIBOR ainsi qu'une diminution de la valeur de certains instruments détenus par les Fonds. L'impact de cette transition, le cas échéant, se fera sentir dans la variation de la juste valeur des placements et ne devrait pas être significatif pour le Fonds.

Veuillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

### c) Placements dans des entités structurées non consolidées

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

### d) Compensation des actifs et des passifs financiers

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés aux termes d'un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Cet accord exige des garanties de la part de la contrepartie ou des Fonds. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie par les Fonds peuvent comprendre, entre autres, de la trésorerie, des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada. Les Fonds peuvent recevoir des actifs de leur contrepartie à titre de garantie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA, les Fonds peuvent être autorisés à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'ils ont reçus. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA, les Fonds détiennent un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation.

## 6. Contrats de change

La liste qui suit énumère les abréviations utilisées dans les tableaux des contrats de change inclus dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Cette liste vise les Fonds ayant conclu des contrats de change :

AUD – Dollar australien; ARS – Peso argentin; BMD – Dollar des Bermudes; BRL – Réal brésilien; CAD – Dollar canadien; CHF – Franc suisse; CLP – Peso chilien; CNH – Yuan chinois; CNY – Yuan chinois; COP – Peso colombien; CZK – Couronne tchèque; DKK – Couronne danoise; EGP – Livre égyptienne; EUR – Euro; GBP – Livre sterling; GHS – Cedi du Ghana; HKD – Dollar de Hong Kong; HUF – Forint hongrois; IDR – Roupie indonésienne; ILS – Nouveau shekel israélien; INR – Roupie indienne; JPY – Yen japonais; KES – Shilling kényan; KRW – Won sud-coréen; KZT – Tenge kazakh; MXN – Peso mexicain; MYR – Ringgit malais; NGN – Naira nigérian; NOK – Couronne norvégienne; NZD – Dollar néo-zélandais; PEN – Sol péruvien; PHP – Peso philippin; PLN – Zloty polonais; RON – Leu roumain; RUB – Rouble russe; SEK – Couronne suédoise; SGD – Dollar de Singapour; THB – Baht thaïlandais; TRY – Livre turque; TWD – Nouveau dollar taïwanais; USD – Dollar américain; UYU – Peso uruguayen; ZAR – Rand sud-africain.

## 7. Opérations avec des parties liées

### a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds, à l'exception de la série I, de la série O et de la série V, verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

L'épargnant ou le Gestionnaire, et non le Fonds, doit négocier et payer directement les frais de gestion pour les actions des séries I, O et V. Ces frais ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les actions des séries A ou T du Fonds.

L'épargnant, et non le Fonds, doit payer directement les frais de gestion pour les actions de série P, lesquels ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les actions de série E de ce Fonds. Les frais de gestion pour la série P sont réglés au moyen d'un rachat d'actions de série P détenues par l'épargnant.

Le gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains actionnaires en faisant en sorte que les Fonds versent à ces actionnaires un dividende, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés. Si nous réduisons en partie les frais de gestion, un Fonds versera un montant égal à la réduction soit sous forme de distribution spéciale (une « distribution de frais de gestion », dans le cas des fonds constitués en fiducie), soit sous forme de remise directe (dans le cas des fonds constitués en société). Les distributions de frais de gestion ou les remises sont réinvesties dans des titres supplémentaires d'un Fonds et ne sont pas versées en espèces aux investisseurs.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre parties liées, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renonciations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités.

Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

Afin d'éviter le dédoublement des frais de gestion, si un Fonds investit directement dans un Fonds de référence géré par IA Clarington ou une société affiliée, il peut acheter des titres de série I (ou l'équivalent) du Fonds de référence et aucuns frais de gestion ni frais fixes ne seront imputés à l'égard de ces titres. Toutefois, si des titres de série I (ou l'équivalent) ne sont pas achetés dans ces circonstances, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de dédoublement des frais de gestion. De plus, si un Fonds investit dans un autre fonds commun de placement, il ne paiera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat en double pour l'achat ou le rachat de titres du Fonds de référence.

### b) Frais d'administration à taux fixe et frais d'exploitation

Le Gestionnaire paie les frais d'exploitation de chaque Fonds, autres que les « frais du Fonds » (définis ci-dessous) (les « dépenses d'exploitation »), en retour du paiement par chaque Fonds de frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») pour chaque série d'un Fonds.

Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de chaque série d'un Fonds. Ils sont calculés et payés de la même façon que le sont les frais de gestion du Fonds en question. Les frais d'exploitation payables par le Gestionnaire comprennent, sans toutefois s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais liés à l'agent des transferts et à la tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs et les frais pour les services de fiduciaire liés aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des notices annuelles, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les coûts liés à la communication aux détenteurs de titres et les droits de dépôt de documents exigés par la réglementation. Le Gestionnaire n'est pas tenu de payer d'autres coûts, frais, honoraires ou droits, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires concernant les coûts, frais, honoraires et droits mentionnés précédemment. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

En plus des frais d'administration à taux fixe, les Fonds sont également tenus de payer certaines dépenses, les « frais du Fonds », qui comprennent les frais, les coûts et dépenses liés aux taxes et impôts, les coûts liés aux emprunts et intérêts, les frais des membres du conseil, les frais relatifs aux assemblées des détenteurs de titres, les frais du comité d'examen indépendant ou autres comités de direction, les coûts associés au respect de toutes les exigences gouvernementales et réglementaires imposées le ou après le 20 juin 2013 (incluant les dépenses d'exploitation connexes), et tout nouveau type de coût, de dépense ou de frais non engagé avant le 20 juin 2013, y compris les frais découlant des exigences gouvernementales ou réglementaires liées aux dépenses d'exploitation ou à des services externes qui n'étaient habituellement pas exigés au sein de l'industrie canadienne des fonds communs au 20 juin 2013. Le Gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais d'administration à taux fixe ou des frais du Fonds d'une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration à taux fixe ou les frais du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée tous les ans et est prise à l'appréciation du Gestionnaire, sans avis aux détenteurs de titres.

### c) Courtiers

Certains Fonds ont conclu ou peuvent conclure des conventions de courtier standards avec iA Gestion privée de patrimoine inc. (auparavant, Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.), une filiale de l'Industrielle Alliance et une société liée.

### d) Autres opérations avec des parties liées

Conformément à la législation en valeurs mobilières applicable, les Fonds peuvent s'appuyer sur les instructions permanentes du comité d'examen indépendant (CEI) pour effectuer les transactions suivantes :

i) *négocier des titres d'iA Société financière inc.;*

ii) *investir dans des titres pendant la période où un courtier qui est une partie liée agit à titre de preneur ferme pour ces titres, ou 60 jours après la fin de cette période;*

iii) *acheter des titres auprès d'un autre fonds d'investissement géré par IA Clarington, ou lui vendre des titres.*

Les instructions permanentes applicables exigent que ces transactions soient effectuées conformément aux politiques d'IA Clarington et qu'IA Clarington informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes. Les politiques d'IA Clarington exigent que les décisions de placement reflètent l'appréciation professionnelle du gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt des Fonds..

## 8. Actions rachetables

Les actions rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément aux objectifs de placement décrits dans le prospectus du Fonds. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables présentent les variations touchant les actions rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les actions rachetables autorisées de FSCI se composent d'un nombre illimité d'actions rachetables, à droit de vote restreint, d'actions convertibles de diverses catégories désignées, chacune étant un Fonds, et d'un nombre illimité d'actions rachetables qui ne constituent pas des Fonds.

Les détenteurs d'actions d'une série de FSCI ont le droit, en vertu des statuts des sociétés, d'exiger que ces dernières rachètent leurs actions à la valeur liquidative courante.

Les actions de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples des Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les actions en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si l'actionnaire le demande). Les actions rachetables en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les frais d'achat et de rachat imputés aux détenteurs d'actions des séries A, M, T5, T6, T8, T10 et X de FSCI diffèrent selon l'option d'achat. Il peut s'agir de frais prélevés à l'acquisition et payables au courtier ou de frais prélevés au rachat payables au gestionnaire. Le gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les actions des séries E, E5, E6, E8, EX, EX5 et EX6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 $. Le gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs d'actions des séries EF, EF5, EF6, EFX, EFX6, F, F5, F6, F8, F10, FX et FX5 de FSCI ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat. Les investisseurs versent à leur courtier des frais annuels dont le montant est négocié avec celui-ci, en contrepartie de conseils en placement et d'autres services. Les courtiers des détenteurs d'actions de séries L, L5, L6, L8, L10 et LM paient parfois des frais de rachat au

Gestionnaire. Les actions des séries L, L5, L6, L8 et L10 ne sont plus offertes. À la date d'expiration des frais de rachat, les investisseurs de ces séries seront transférés vers une option d'entrée d'une autre série. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries. Les détenteurs d'actions de séries I, O et V de FSCI ne paient pas de commissions de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat. Ils négocient plutôt des frais distincts qu'ils versent directement au Gestionnaire. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les actions de séries I, O et V.

Les actions de série M sont offertes aux investisseurs investissant un montant minimum de 15 000 $. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries. Les frais de gestion demandés par le Gestionnaire à chaque Fonds pour toutes les actions autres que les actions des séries I, O et V sont répertoriés dans les Notes supplémentaires – Information propre au Fonds.

Les actions de séries P, P5 et P6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 $. Les investisseurs paient directement au Gestionnaire des frais de gestion établis selon le montant de leur investissement. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les actions de séries P, P5 et P6.

En raison de changements réglementaires, la série A, la série T5, la série T6, la série T8, la série T10, la série X et la série X5 sont désormais exclues des souscriptions dans le cadre de l'option de frais d'acquisition reportés et de l'option des frais d'acquisition modiques.

Un Fonds peut offrir des séries qui versent des dividendes mensuels se composant généralement de remboursement de capital. Les dividendes peuvent être réinvestis dans des actions additionnelles ou versés en espèces.

## 9. Rabais de courtage

En plus de servir à payer le coût des services de courtage relatifs aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de placements. La valeur des services de recherche inclus dans les commissions payées par les Fonds à ces courtiers figure dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

## 10. Prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement afin d'enregistrer de meilleurs rendements. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus comme garantie par les Fonds, en relation avec ces opérations, est d'au moins 105 % de la juste valeur des titres prêtés, à l'exception des prêts de titres américains ou de titres à revenu fixe mondiaux, pour lesquels le pourcentage applicable sera de 102 %. Ce montant est déposé par l'emprunteur auprès d'un agent de prêt jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit rendu aux Fonds afin de répondre au risque de défaillance de la contrepartie ou d'insuffisance de la garantie. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, la garantie additionnelle étant obtenue ou remboursée selon les fluctuations des valeurs marchandes. Le Fonds a pour pratique d'obtenir une garantie de l'agent de prêt pour couvrir tout défaut de la contrepartie, y compris l'insuffisance de la garantie. Le revenu des prêts de titres est présenté séparément dans l'état du résultat global.

## 11. Impôts sur le revenu

Les revenus et les charges de la Société ainsi que les gains et les pertes en capital se rapportant à ses portefeuilles de placements respectifs et d'autres éléments pertinents sont pris en considération lors du calcul du bénéfice ou de la perte de la Société dans son ensemble.

La Société respecte les exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et se qualifie à titre de société de fonds communs de placement. Ainsi, la Société est soumise à l'impôt de la partie IV sur le montant des dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables après 2016 au taux de 38 1/3 %. L'impôt de 38 1/3 % sera remboursable après le paiement de dividendes imposables aux actionnaires au taux de 1 $ par tranche de 3 $ des dividendes versés. La Société a l'intention de verser à ses actionnaires tous les dividendes canadiens qu'elle reçoit, s'il y a lieu, afin de ne pas être soumise à l'impôt en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt. Les intérêts et les dividendes étrangers reçus sont imposés aux taux normaux d'imposition des sociétés, sous réserve des déductions permises au titre des charges de la Société et des crédits, ou des déductions applicables au titre des impôts étrangers payés.

La partie imposable du montant net des gains en capital réalisés par la Société est assujettie à l'impôt aux taux normaux d'imposition des sociétés, mais l'impôt payé sur cette partie est remboursable à la Société. Cet impôt est généralement remboursable lorsque les actions de la Société sont rachetées ou lorsque la Société verse des dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de son exercice. Si les rachats effectués au cours d'un exercice donné sont insuffisants, le Gestionnaire compte faire en sorte que la Société verse un dividende sur les gains en capital suffisant pour éliminer cet impôt.

Les impôts sur le revenu et la taxe sur le capital, le cas échéant, sont attribués à chaque catégorie d'actions de la Société, s'il y a lieu, de manière raisonnable. À la fin de l'année d'imposition 2023, la Société ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée à des fins fiscales.

À compter du 1er janvier 2017 et conformément aux propositions de changements à la Loi de l'impôt présentés dans le budget fédéral en date du 22 mars 2016, un échange d'actions d'un fonds de catégorie société contre des actions d'un autre fonds de catégorie société sera considéré comme une cession à la juste valeur de marché aux fins de l'impôt. Un tel échange entraîne donc, à des fins fiscales, des gains ou des pertes en capital. Le coût des actions reçues à l'échange sera équivalent à la juste valeur de marché des actions données en échange.

PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.

Bureau administratif : 26, rue Wellington Est, bureau 600 • Toronto (Ontario) • M5E 1S2 • 1 888 860-9888
Siège social : 1080, Grande Allée Ouest • case postale 1907, succursale Terminus • Québec (Québec) • G1K 7M3

courriel : info@iaclarington.com • www.iaclarington.com

iA Placements Clarington inc